

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2017-12-05

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 5 décembre 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
- 4- Correspondance**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Appropriation de surplus à différents postes
 - 5.4 Annulation de la résolution #233-11-2017 – Transferts budgétaires
 - 5.5 Transfert de fonds du budget 2017
- 6- Administration**
 - 6.1 Cotisation annuelle de la FQM - Renouvellement 2018
 - 6.2 Renouvellement de contrat de travail de la Directrice générale
 - 6.3 Renouvellement de contrat de travail de la Directrice générale adjointe
 - 6.4 Autorisation de dépenses pour le repas annuel des « Fêtes »
 - 6.5 Patrick Roger photographe – Prise de photos des membres du conseil
 - 6.6 Formation obligatoire sur le comportement éthique
 - 6.7 Budget 2018 quotes-parts de la MRC – Partie 11
 - 6.8 Budget 2018 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal
 - 6.9 Demande du conseil d'administration du Pavillon de la Joie
 - 6.10 Emprunt au fonds de roulement
 - 6.11 Projet de fibre optique
 - 6.12 Demande de correction d'un certificat
- 7- Sécurité publique incendie et civile**

Aucun item
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Renouvellement de l'entente de travail du Directeur des Travaux Publics
 - 8.2 Achat d'une scie à chaîne
 - 8.3 Achat d'une chaîne "pont" pour le camion à neige Inter
 - 8.4 Mandat à Monsieur Jean Beauchesne pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une partie du Rang Saint-Georges
 - 8.5 Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du Rang Saint-Georges dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs roulants 2018
 - 9.2 Exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable - Renouvellement 2018
 - 9.3 Budget 2018 - Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska
 - 9.4 Mandat à Environex pour les analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux

- usées
- 9.5 Dépôt du rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs # 1, 2 et 3
- 9.6 Entériner les dépenses effectuées à la station de pompage
- 9.7 Budget 2018 – Entretien annuel du réseau d'égout
- 9.8 Réparation au poste de chloration
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Demande de morcellement du lot 1 840 256 à la C.P.T.A.Q. – Bernard Pilon - Appui
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 novembre 2017
 - 11.2 Demande de versement du solde de la subvention annuelle des Loisirs St-Simon
 - 11.3 Ajustement de la couverture d'assurance pour le contenu de la bibliothèque
 - 11.4 Supralocal – Ajustement des taxes pour les années 2014 et 2015
 - 11.5 Frais de câblage pour relier l'internet de la bibliothèque à la Municipalité
- 12- Avis de motion**
 - 12.1 Avis de motion et présentation du Règlement # 529-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services pour l'année 2018
- 13- Règlements**
 - 13.1 Adoption du règlement #528-17 remplaçant le règlement #466-12 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général
- 14- Affaires nouvelles**
- 15- Période de questions**
- 16- Clôture de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h 04.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

255-12-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

256-12-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Adoptée

4- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 14 novembre 2017 ;

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

257-12-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700134 @ C1700146, par accès « D » L17001115 @ L1700127, par Dépôt Direct P1700203 @ P1700228, par Visa V0010091 et les salaires D1700253 @ D1700268 pour un montant total de **221 227,83 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

258-12-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **2 875,16 \$**.

Adoptée

5.3 Appropriation de surplus à différents postes

259-12-2017 Il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'autoriser l'auditeur à procéder à l'écriture nécessaire du surplus libre de l'année au surplus affecté ainsi qu'aux réserves financières pour le budget présentement en cours.

Adoptée

5.4 Annulation de la résolution #233-11-2017 – Transferts budgétaires

260-12-2017 Il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'annuler la résolution # 233-11-2017.

Adoptée

5.5 Transfert de fonds du budget 2017

Considérant que des dépenses concernant la refonte des règlements et plans d'urbanisme n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2017 ;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon désire transférer un montant prévu à cet effet au budget 2017 ;

261-12-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon autorise le transfert d'un montant de 22 572,00\$ au surplus affecté pour la refonte des règlements et plans d'urbanisme.

Adopté

6- ADMINISTRATION

6.1 Cotisation annuelle de la FQM - Renouvellement 2018

262-12-2017 Il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) au montant de 1 601,48\$ taxes incluses pour le renouvellement d'adhésion de l'année 2018.

Adoptée

6.2 Renouvellement de contrat de travail de la Directrice générale

263-12-2017 Il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser le maire à signer le renouvellement de l'entente de travail de madame Johanne Godin, directrice générale, qui viendra à échéance le 31 décembre 2017, selon l'offre discutée plus tôt en séance de travail du conseil. Cette entente sera en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Adoptée

6.3 Renouvellement de contrat de travail de la Directrice générale adjointe

264-12-2017 Il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de travail de madame Rosemarie Delage, directrice générale adjointe, qui viendra à échéance le 31 décembre 2017, selon l'offre discutée plus tôt en séance de travail du conseil. Cette entente sera en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Adoptée

6.4 Autorisation de dépenses pour le repas annuel des « Fêtes »

265-12-2017 Il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser l'organisation d'un souper des Fêtes pour les élus et employés municipaux, le samedi 9 décembre 2017 et d'allouer un budget d'environ 2 000 \$ pour cette activité.

Adoptée

6.5 Patrick Roger photographe – Prise de photos des membres du conseil

Considérant que suite à l'élection du 5 novembre dernier, le conseil souhaite procéder à la prise de photos du conseil municipal et de l'administration municipale ;

Considérant que Patrick Roger, photographe a soumis une offre de services en date du 24 novembre 2017 à cet effet;

266-12-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que le conseil octroie le mandat de prise de photos à Patrick Roger photographe pour la somme de 700,00 \$ plus taxes pour l'ensemble du travail incluant les droits d'utilisation ainsi que l'achat des photos et d'un cadre.

Adoptée

6.6 Formation obligatoire sur le comportement éthique

Considérant l'élection sans opposition de madame Angèle Forest en date du 6 octobre 2017 ;

Considérant l'obligation de tout nouvel élu de suivre la formation sur le comportement éthique et de déontologie des élus;

Considérant que ladite formation sera donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités en 2018 ;

267-12-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à inscrire madame Angèle Forest à la formation concernant le comportement éthique des élus donné par la FQM au coût de 245.00\$ plus les taxes applicables, et de défrayer tous les frais de déplacement et de repas conformément à la réglementation municipale.

Adoptée

6.7 Budget 2018 quotes-parts de la MRC – Partie 11

Considérant la demande pour quotes-parts de la MRC des Maskoutains pour la partie Service juridique destiné aux municipalités ;

268-12-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de signer la nouvelle entente pour le Service juridique destiné aux municipalités avec la MRC des Maskoutains et d'autoriser le maire et la directrice générale ou leurs représentants en cas d'absence à signer l'entente du Service juridique destiné aux municipalités et tout autre document inhérent à la présente entente.

Adoptée

6.8 Budget 2018 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

269-12-2017 Il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2018 et d'acquitter les frais reliés à cette adhésion au montant de 321,93 \$ taxes incluses.

Adoptée

6.9 Demande du conseil d'administration du Pavillon de la Joie

Considérant la demande reçue du conseil d'administration du Pavillon de la Joie le 12 novembre dernier ;

Considérant que le but de cette demande est d'obtenir l'autorisation de la Municipalité afin d'utiliser 3 places de stationnement du bureau municipal durant la période hivernale de minuit à 7h le matin ;

270-12-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de permettre aux résidents et/ou visiteurs du Pavillon de la Joie d'utiliser les trois places de stationnement réservées pour eux, du 1^{er} novembre au 31 mars de minuit à 7h le matin.

Il est également résolu d'informer le conseil d'administration du Pavillon de la Joie que cette permission n'est permise que pour l'hiver 2017-2018 et qu'ils devront voir à procéder à un agrandissement de leur stationnement afin de répondre aux besoins de leurs locataires.

Adoptée

6.10 Emprunt au fonds de roulement

Considérant la demande reçue en mars dernier des propriétaires des immeubles en bordure de la rue Laperle, situés entre le 102 et le 110 rue Laperle, pour des travaux d'infrastructure reliés au pavage et à la pose de bordure de ce secteur de la rue Laperle, résolution #74-03-2017 ;

Considérant que du côté est de cette partie de rue se trouve le terrain des loisirs appartenant à la Municipalité ;

Considérant qu'il est à l'avantage de la Municipalité de Saint-Simon que des travaux de pavage et de pose de bordure soient exécutés ;

Considérant que les travaux de pavage et de pose de bordure sont maintenant terminés :

Considérant que le coût total de ces travaux est de 43 387,04 \$ taxes nettes ;

Considérant que la moitié du coût relatif au pavage ainsi que la partie qui a dû être refaite face au 102 rue Laperle concerne la municipalité ;

Considérant que la partie attribuable aux citoyens soit partie pavage, engazonnement et les frais de bordure s'élève à 24 403,19\$ taxes nettes ;

Considérant que 4 propriétaires ont manifesté le désir de ne pas payer les frais comptant ;

Considérant que ce faisant la Municipalité se doit d'emprunter à son fonds de roulement la

somme de 19 358,56 \$;

Considérant que la somme compensatoire est déterminée conformément à l'article 1094.0.3 du Code municipal qui précise que le montant de cette somme compensatoire doit équivaloir au montant des intérêts qui seraient payables si la municipalité, à la date où elle autorise le paiement de la dépense, procédait à un emprunt auprès d'un marché de capitaux pour financer la même dépense pour un terme identique.

271-12-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'emprunter une somme de 19 358,56 \$, taxes nettes, sur une période de 10 ans au fonds de roulement de la Municipalité ;

Que le montant de remboursement annuel de cet emprunt, incluant le capital et les intérêts, soit fixé annuellement par le règlement de taxation et de tarification de la Municipalité.

Adoptée

6.11 Projet de fibres optiques

Considérant plusieurs plaintes reçues de citoyens qui n'arrivent pas à recevoir un service internet haute vitesse de qualité ;

Considérant les demandes reçues de citoyens en matière d'accessibilité à internet haute vitesse via un réseau de fibres optiques ;

Considérant que le service internet haute vitesse est maintenant un outil de communication incontournable pour échanger de l'information, étudier, transiger et travailler ;

272-12-2017 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que le conseil municipal manifeste son intérêt pour aller de l'avant dans un projet de branchement haute vitesse, par fibre optique, sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Simon.

En ce sens, le nouveau comité d'étude internet haute vitesse en zone non desservie et la directrice générale sont mandatés pour prendre toutes les informations pertinentes quant à un éventuel projet régional avec la MRC des Maskoutains.

Aussi, il est convenu de communiquer avec les entreprises offrant le service internet haute vitesse afin de connaître leur intérêt à installer la fibre optique sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Simon.

Adoptée

6.12 Demande de correction d'un certificat

Considérant le certificat de l'évaluateur reçu, attestant de l'évaluation de la résidence du 230 rue Tremblay avec une date effective du 1^{er} février 2017 :

Considérant la demande reçue du propriétaire du 230 rue Tremblay à l'effet que la date effective du certificat devrait être du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'informer la Municipalité de la fin des travaux suite à l'émission d'un permis de construction et de tout changement d'adresse postale ;

273-12-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de demander au service d'évaluation de la MRC des Maskoutains de procéder à la correction du certificat d'évaluation concernant le 230 rue Tremblay et de facturer tous les frais inhérents à cette transaction au propriétaire de l'immeuble concerné.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun item

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Renouvellement de l'entente de travail du Directeur des Travaux Publics

274-12-2017 Il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de travail de monsieur Martin Berthiaume, directeur des travaux publics qui viendra à échéance le 31 décembre 2017, selon l'offre discutée plus tôt en séance de travail du conseil. Cette entente sera en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Adoptée

8.2 Achat d'une scie à chaîne

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'une nouvelle scie à chaîne ;

275-12-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une scie à chaîne de marque Husqvarna au coût de 649,99 \$ avant taxes chez Laganière Mini-Moteur 2008.

Adoptée

8.3 Achat d'une chaîne « pont » pour le camion à neige Inter

276-12-2017 Il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une chaîne « pont » pour le camion de déneigement Inter chez Tenco Inc. au coût de 1 106,97 \$ avant taxes.

Adoptée

8.4 Mandat à Monsieur Jean Beauchesne pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une partie du Rang Saint-Georges

Considérant que Monsieur Jean Beauchesne, de la firme WSP Canada inc., a soumis une offre de service pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection d'une partie du Rang Saint-Georges ainsi que des documents d'appel d'offres, sur une longueur de 1,875 km, au montant de 2 150 \$;

277-12--2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de mandater Monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection d'une partie du Rang Saint-Georges, sur une longueur de 1,875 km.

Adoptée

8.5 Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du Rang Saint-Georges dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que les membres du conseil désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

278-12-2017 Pour ces motifs, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du Rang Saint-Georges sur une longueur de 1,875 km et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet

AIRRL.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs roulants 2018

Considérant que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé **au 11 décembre 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

279-12-2017

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
12	0	0	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

9.2 Exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable - Renouvellement 2018-

Considérant que la compagnie NORDIKeau a déposé son offre de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable pour l'année 2018, N/Réf. :10063 ;

Considérant que le montant associé au mandat d'exploitation correspond à celui de 2017 majoré de 2% ;

280-12-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'octroyer le mandat d'exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable à la compagnie NORDIKeau au montant de 10 112,69 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9.3 Budget 2018 - Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska

281-12-2017 Il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de renouveler l'adhésion à OBV Yamaska (Organisme de bassin versant de la Yamaska) pour l'année 2018 au montant de 50\$.

Adoptée

9.4 Mandat à Environex pour les analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées

282-12-2017 Il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de donner le mandat à Groupe Environex pour les analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées pour les trois prochaines années soit 2018-2019 et 2020 selon leur offre datée du 21 novembre 2017 (A-19658) au montant de 1 497,00 \$ par année plus les taxes applicables.

Adoptée

9.5 Dépôt du rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs # 1, 2 et 3

La directrice générale procède au dépôt du rapport de la mesure d'accumulation de boues des étangs #1,2 et 3, effectuée en novembre 2017 par l'entreprise Nordikeau.

9.6 Entériner les dépenses effectuées à la station de pompage

Considérant la nécessité de procéder d'urgence au remplacement d'un joint flexible à la station de pompage de la Municipalité ;

283-12-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'entériner les dépenses totalisant 1 947,76 \$ taxes incluses payées à Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc. et Enviro 5 pour les travaux effectués.

Adoptée

9.7 Budget 2018 – Entretien annuel du réseau d'égout

Considérant que la municipalité a entrepris un entretien annuel du réseau d'égout ainsi que la réduction du volume de boues dans les étangs des eaux usées avec des produits biotechnologiques ;

Considérant l'offre de Nuvac Éco-Science inc. reçue le 28 novembre 2017, pour l'année 2018;

284-12-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter l'offre # 393 de Nuvac Éco-Science inc. pour l'acquisition de 70 kg de BactaGene au coût de 5 799,50 \$ avant taxes, pour l'année 2018.

Adoptée

9.8 Réparation au poste de chloration

Considérant la série de pannes électriques survenues en novembre dernier;

Considérant que suite à ces pannes, plusieurs éléments du poste de chloration ont été endommagés et doivent être remplacés;

Considérant les analyses effectuées par les compagnies Chem Action et Élec-tro et les soumissions apportées afin de régulariser la situation;

285-12-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser la dépense totale à Chem Action au montant de 4 659,99 \$ taxes incluses pour remplacer l'analyseur de chlore et la dépense totale d'Élec-tro au montant de 2 150,25 \$ taxes incluses pour changer la carte analogique.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Demande de morcellement du lot 1 840 256 à la C.P.T.A.Q. – Bernard Pilon - Appui

Considérant que M. Bernard Pilon, propriétaire de Distributions d'acier de Montréal Inc. et du lot 1 840 256, a déposé une demande de morcellement pour créer quatre (4) lots distincts ;

Considérant que le morcellement des 22,872 hectares consistera à créer trois lots situés dans la portion de 5,25 hectares ayant déjà fait l'objet d'une autorisation et d'un quatrième correspondant au résidu du lot 1 840 256 ;

Considérant qu'une partie du terrain visé est déjà utilisée comme allée d'accès pour le bâtiment principal, et ce, depuis 1966 ;

Considérant que le lot 1 840 256 a déjà fait l'objet de deux autorisations de la part de la CPTAQ visant l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture et que le morcellement n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture ;

Considérant que le projet est conforme au Règlement d'urbanisme # 414-06 de la municipalité de Saint-Simon;

286-12-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'appuyer la demande de morcellement pour le lot 1 840 256 de Distributions d'acier de Montréal Inc.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 novembre 2017

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 novembre 2017.

11.2 Demande de versement du solde de la subvention annuelle des Loisirs St-Simon inc.

Attendu la demande des Loisirs St-Simon à l'effet de recevoir le montant budgété de l'année 2017 concernant l'ensemble des activités des Loisirs de l'année courante ;

287-12-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de leur verser un montant de 3 083\$, qui représente le solde du montant budgété en 2017 pour l'ensemble des activités des Loisirs.

Adoptée

11.3 Ajustement de la couverture d'assurance pour le contenu de la bibliothèque

Considérant que suite à la désaffiliation de Réseau Biblio Montérégie et à la relocalisation de la bibliothèque, le mobilier de la bibliothèque et le nombre de volumes ont diminué ;

288-12-2017

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que le montant pour la couverture du contenu de la bibliothèque soit fixé à 75 000,00\$. Il est également résolu d'envoyer une copie de la présente résolution à Chapdelaine Assurance ainsi qu'au Groupe Ultima.

Adoptée

11.4 Supralocal – Ajustement des taxes pour les années 2014 et 2015

Considérant que suite à des vérifications, la Ville de Saint-Hyacinthe se doit de faire l'ajustement des taxes non perçues pour les années 2014 et 2015 des factures Supralocal ;

Considérant la facture reçue en date du 24 novembre 2017 relativement à ces taxes non perçues ;

289-12-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de payer la facture au montant de 5 147,30 \$ représentant la TPS et la TVQ non facturé par la Ville de Saint-Hyacinthe pour le Supralocal des années 2014 et 2015.

Adoptée

11.5 Frais de câblage pour relier l'internet de la bibliothèque à la Municipalité

Considérant qu'il est nécessaire de relier la bibliothèque au réseau informatique de la Municipalité ;

Considérant la soumission reçue le 27 novembre 2017 de STE Systèmes téléphoniques pour effectuer ces travaux ;

290-12-2017

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de mandater STE Systèmes téléphoniques pour effectuer les travaux au coût de 312,25 \$ plus les taxes applicables

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

12.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement # 529-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services pour l'année 2018

Madame Angèle Forest, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement #529-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services pour l'année 2018.

Il s'agit du règlement qui permet au Conseil municipal d'imposer des taxes et de fixer les modalités de leur perception.

13- RÈGLEMENTS

13.1 Adoption du règlement #528-17 remplaçant le règlement #466-12 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires ;

Considérant que, conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal ;

Considérant que sous l'autorité du conseil, le directeur général est responsable de

l'administration de la Municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

Considérant que, conformément à l'article 212.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, ajouter des pouvoirs et des obligations au directeur général de la Municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le règlement #466-12 en supprimant l'article 4 mentionnant le nom du directeur général dudit règlement ;

Considérant que le conseil juge approprié d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 novembre 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2017 ;

291-12-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le présent règlement #528-17 soit adopté et qu'il y soit stipulé et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Ce règlement abroge le règlement #466-12 adopté le 10 janvier 2012.

ARTICLE 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet d'officialiser les pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier en poste de la Municipalité de Saint-Simon.

ARTICLE 4

Le directeur général et secrétaire-trésorier exerce tous les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier prévus au Code municipal du Québec. Cependant, en remplacement de ceux énumérés aux paragraphes 2e, 5e et 6e de l'article 212 de ce code, il exerce ceux prévus aux 2e et 3e alinéas de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'aux paragraphes 2e, 5e et 8e de l'article 114.1 de cette loi, à savoir :

- Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil ;
- À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire de ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ses fonctions prévues par la loi ;
- Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête ;
- Il prépare le budget, le programme d'immobilisations de la Municipalité, les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la Municipalité ;
- Il soumet au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets

qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés ;

- Il fait rapport au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la Municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas, de l'avis du directeur de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil, au comité exécutif ou à une commission ;
- Il assiste aux séances du conseil, du comité exécutif et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter ;
- Sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la Municipalité et des décisions du conseil, et notamment il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

14- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 5 décembre 2017.

Johanne Godin, Directrice générale

16- CLÔTURE DE LA SÉANCE

292-12-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 38.

Signé à Saint-Simon ce ____^{ème} jour de janvier 2018.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.